

VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

EXTRAIT SOMMAIRE DU

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR

LE CONSEIL MUNICIPAL, DANS SA

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2010

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENT :

M. DE LIMA, Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COURTEAU, Mme SAMSON, Mme PEPIN, Mme CANET, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

| | | |
|-------------|---------------|--------------|
| M. COURTEAU | procuration à | M. TEIL |
| Mme SAMSON | procuration à | Mme FONTANEL |
| Mme PEPIN | procuration à | M. BACHELIER |
| Mme CANET | procuration à | Mme DELAUNE |

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme RIBACK, Conseillère Municipale.

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2010

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre informe les membres du Conseil Municipal de l'attribution par le jury régional de la « 3^{ème} Fleur » récompensant ainsi les efforts réalisés pour le fleurissement de la ville.

FINANCES :

Tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2011.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la réactualisation des tarifs des différentes prestations à la population à compter du 1^{er} janvier 2011. Comme chaque année, la réactualisation des tarifs est basée sur l'évolution :

- des prix à la consommation des ménages hors tabac (indice INSEE), reflet de l'inflation observée sur 12 mois, pour 50% (le taux de référence est de 1,6 % entre septembre 2009 et septembre 2010),
- des frais de personnel de la Ville, pour 50% (le taux de référence est de 1,57 % entre septembre 2009 et septembre 2010).

En conséquence, la revalorisation des tarifs pour 2011 est fixée à 1,60 % et s'applique aux prestations suivantes :

- **Repas servis dans les cantines scolaires au personnel de l'Education nationale,**

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des repas servis au personnel de l'Education Nationale dans les établissements scolaires :

| | en € |
|-------------------|------|
| I.M. inf. à 300 | 3,14 |
| I.M. de 300 à 464 | 3,99 |
| I.M. sup. à 464 | 5,17 |

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Repas servis au personnel communal,**

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs d'un **repas complet** servis au personnel communal :

| | en € |
|-------------------|------|
| I.M. inf. à 300 | 2,79 |
| I.M. de 300 à 400 | 3,26 |
| I.M. sup. à 400 | 3,52 |
| Elus | 5,51 |
| Extérieurs | 7,20 |

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Stages « sports-vacances »,**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer aux stages "sports-vacances" les tarifs hebdomadaires suivants, à compter du 1^{er} janvier 2011 :

| Quotients | Cinq ½ journées Matin ou après- midi Sans repas | Cinq journées Matin ou après- midi Sans repas | Cinq journées Avec repas |
|-----------|--|--|-----------------------------|
| A | 3,30 € | 6,65 € | 12,15 € |
| B | 4,32 € | 8,60 € | 17,15 € |
| C | 5,90 € | 11,70 € | 23,70 € |
| D | 7,50 € | 15,10 € | 29,90 € |
| E | 9,35 € | 18,60 € | 36,15 € |
| F | 11,35 € | 22,75 € | 43,25 € |
| G | 13,20 € | 26,40 € | 48,85 € |
| H | 15,70 € | 31,35 € | 56,20 € |
| I | 18,05 € | 36,05 € | 62,35 € |
| J | 21,40 € | 42,65 € | 71,25 € |
| K | 26,20 € | 52,35 € | 83,10 € |
| L | 32,70 € | 65,45 € | 97,35 € |
| Extérieur | 36,00 € | 72,00 € | 107,05 € |

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- Accueils pré et post scolaires (garderies et études),

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des garderies périscolaires :

| QUOTIENT | Matin | Garderie du soir | Etude | Etude + Garderie |
|------------|--------|---------------------|--------|---------------------|
| A | 0,37 € | 0,82 € | 0,81 € | 1,08 € |
| B | 0,51 € | 1,16 € | 1,08 € | 1,46 € |
| C | 0,59 € | 1,36 € | 1,25 € | 1,71 € |
| D | 0,76 € | 1,70 € | 1,49 € | 2,05 € |
| E | 0,91 € | 2,08 € | 1,79 € | 2,48 € |
| F | 1,00 € | 2,27 € | 1,95 € | 2,70 € |
| G | 1,14 € | 2,56 € | 2,18 € | 3,02 € |
| H | 1,24 € | 2,76 € | 2,35 € | 3,26 € |
| I | 1,33 € | 3,00 € | 2,53 € | 3,55 € |
| J | 1,44 € | 3,23 € | 2,73 € | 3,80 € |
| K | 1,53 € | 3,46 € | 2,91 € | 4,06 € |
| L | 1,64 € | 3,70 € | 3,11 € | 4,34 € |
| Extérieurs | 1,81 € | 4,06 € | 3,41 € | 4,77 € |

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Centres de loisirs sans hébergement,**

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des accueils de loisirs (hors repas) :

| QUOTIENT | JOURNEE | ½ JOURNEE |
|------------|---------|-----------|
| A | 1,09 € | 0,55 € |
| B | 1,44 € | 0,73 € |
| C | 2,00 € | 1,00 € |
| D | 2,35 € | 1,17 € |
| E | 2,84 € | 1,43 € |
| F | 3,75 € | 1,88 € |
| G | 4,55 € | 2,29 € |
| H | 6,25 € | 3,14 € |
| I | 7,54 € | 3,76 € |
| J | 8,55 € | 4,29 € |
| K | 9,51 € | 4,75 € |
| L | 9,92 € | 4,96 € |
| Extérieurs | 10,91 € | 5,45 € |

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Séjours et mini-séjours de vacances,**

Le Conseil Municipal décide d'arrêter la participation journalière des familles, à compter du 1^{er} janvier 2011, de la manière suivante :

| QUOTIENT | Morosière | Autres destinations | | |
|------------|-----------|---------------------|-----------|-----------|
| | | 4-11 ans | 12-14 ans | 15-17 ans |
| A | 12,59 € | 13,24 € | 13,87 € | 14,51 € |
| B | 13,87 € | 14,57 € | 15,27 € | 15,96 € |
| C | 15,44 € | 16,26 € | 17,01 € | 17,77 € |
| D | 17,60 € | 18,46 € | 19,34 € | 20,28 € |
| E | 20,28 € | 21,26 € | 22,31 € | 23,31 € |
| F | 23,90 € | 25,05 € | 26,28 € | 27,44 € |
| G | 26,40 € | 27,74 € | 29,09 € | 30,41 € |
| H | 31,28 € | 32,86 € | 34,44 € | 36,02 € |
| I | 33,98 € | 35,66 € | 37,35 € | 39,03 € |
| J | 37,10 € | 38,98 € | 40,78 € | 42,65 € |
| K | 39,44 € | 41,42 € | 43,40 € | 45,38 € |
| L | 42,08 € | 44,17 € | 46,32 € | 48,42 € |
| Extérieurs | 49,82 € | 52,32 € | 54,77 € | 57,27 € |

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Services municipaux de la jeunesse (BIJ, ateliers, stages et activités diverses)**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des activités Jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2011 comme suit :

- **Tarif trimestriel des ateliers**

| | Châtenaisiens | Hors Commune |
|---------------------------------|----------------------|---------------------|
| Moins de 15 ans | 31,45 € | 47,45 € |
| De 15 ans à 18 ans | 41,60 € | 62,50 € |
| Plus de 18 ans | 61,90 € | 92,85 € |
| Etudiants | 41,60 € | 62,50 € |
| Chômeurs, retraités | 41,60 € | 62,50 € |
| pour le 2 ^{ème} enfant | 21,80 € | |
| pour le 3 ^{ème} enfant | 12,10 € | |

- **Tarif des stages et séjours de prévention**

| | Châtenaisiens | |
|--------------------|----------------------|--|
| | Plein Tarif | Tarif Réduit à partir du 3 ^{ème} enfant |
| Moins de 13 ans | 41,35 € | 25,05 € |
| De 13 ans à 17 ans | 51,85 € | 30,90 € |
| Plus de 17 ans | 61,80 € | 36,70 € |

- **Tarif des animations / sorties**

| Coût réel de l'action | - 18 ans | + 18 ans |
|------------------------------|-----------------|-----------------|
| de 0 à 7,62 € | 2,15 € | 3,05 € |
| de 7,63 à 10,67 € | 3,25 € | 5,00 € |
| de 10,68 à 13,72 € | 5,00 € | 7,30 € |
| de 13,73 à 16,77 € | 6,55 € | 9,70 € |
| de 16,78 à 19,82 € | 8,10 € | 12,20 € |
| de 19,83 à 22,87 € | 9,65 € | 14,60 € |
| de 22,88 à 25,92 € | 11,35 € | 16,95 € |
| de 25,93 à 28,97 € | 13,10 € | 19,40 € |
| de 28,98 à 32,01 € | 14,60 € | 21,95 € |
| de 32,02 à 35,06 € | 16,15 € | 24,30 € |
| de 35,07 et + | 17,75 € | 26,80 € |

Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2011, les tarifs du Café-musique et la participation sur diverses actions et animations ponctuelles comme suit :

- Participation sur diverses actions et animations ponctuelles, y compris le « Café-Musique » : **4,85 €**
- Demi-heure d'accès à Internet au Bureau Information Jeunesse : **1,00 €** - accès gratuit sur recherche d'emploi et de stage.
- Heure d'accès à Internet au Bureau Information Jeunesse : **1,90 €**

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- Médiathèque,

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la médiathèque et de la bibliothèque Louis Aragon à compter du 1^{er} janvier 2011 comme suit :

| Châtenaisiens Mineurs (-18 ans) | Nombre de prêts autorisés Simultanément | | Tarifs annuels |
|---|---|-----|----------------|
| | Livres, presse, CD audio, CD-rom | DVD | |
| 1^{ère} option – Forfait de base | 10 | 0 | Gratuit |
| 2^{ème} option – Forfait complet | 10 | 2 | 7,70 € |

| Châtenaisiens Adultes (+18 ans) | Nombre de prêts autorisés simultanément | | Tarifs annuels |
|---|---|-----|----------------|
| | Livres, presse, CD audio, CD-rom | DVD | |
| 1^{ère} option – Forfait de base | 10 | 0 | 7,70 € |
| 2^{ème} option – Forfait complet | 10 | 2 | 20,30 € |

| Non Châtenaisiens Mineurs (-18 ans) | Nombre de prêts autorisés simultanément | | Tarifs annuels |
|---|---|-----|----------------|
| | Livres, presse, CD audio, CD-rom | DVD | |
| 1^{ère} option – Forfait de base | 10 | 0 | 7,70 € |
| 2^{ème} option – Forfait complet | 10 | 2 | 22,35 € |

| Non Châtenaisiens Adultes (+18 ans) | Nombre de prêts autorisés simultanément | | Tarifs annuels |
|---|---|-----|----------------|
| | Livres, presse, CD audio, CD-rom | DVD | |
| 1^{ère} option – Forfait de base | 10 | 0 | 22,35 € |
| 2^{ème} option – Forfait complet | 10 | 2 | 70,60 € |

| Collectivités | Nombre de prêts autorisés simultanément | | | | | Tarifs annuels |
|--|---|--------|----------|--------|-----|----------------|
| | Livres | presse | CD audio | CD-rom | DVD | |
| Collectivités « Jeunesse » | 40 | 10 | 10 | 3 | 3 | Gratuit |
| Collectivités « Adultes » – Forfait de base | 40 | 10 | 10 | 3 | 0 | 15,25 € |
| Collectivités « Adultes » – Forfait complet | 40 | 10 | 10 | 3 | 3 | 40,65 € |

| | |
|---|--------|
| Renouvellement carte perdue | 1,65 € |
| Impression de documents | 0,18 € |
| Accès internet pour les non adhérents (la demi-heure) | 1,00 € |

Le Conseil Municipal décide de fixer un tarif pour les titulaires de la carte Pass'Jeunes comme suit :

| Châtenaisiens Mineurs (-18 ans) titulaires de la carte Pass'Jeunes | Nombre de prêts autorisés Simultanément | | Tarifs annuels |
|---|--|-----|-----------------------|
| | Livres, presse, CD audio, CD-rom | DVD | |
| 2^{ème} option – Forfait complet | 10 | 2 | 5,00 € |
| Châtenaisiens titulaires de la carte Pass'Jeunes | Nombre de prêts autorisés simultanément | | Tarifs annuels |
| | Livres, presse, CD audio, CD-rom | DVD | |
| 1^{ère} option – Forfait de base | 10 | 0 | 5,00 € |
| 2^{ème} option – Forfait complet | 10 | 2 | 15,00 € |

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Ecole Municipale des Sports,**

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation trimestrielle des familles pour les activités de l'Ecole Municipale des Sports proposée par la commune durant les mercredis de l'année scolaire comme suit à compter du 1^{er} janvier 2011.

| | JOURNEE | DEMI-JOURNEE |
|-------------------|----------------|---------------------|
| A | 14,05 € | 7,10 € |
| B | 18,30 € | 9,25 € |
| C | 25,10 € | 12,60 € |
| D | 32,15 € | 16,15 € |
| E | 39,90 € | 20,00 € |
| F | 48,45 € | 24,25 € |
| G | 56,30 € | 28,20 € |
| H | 66,85 € | 33,55 € |
| I | 76,85 € | 38,45 € |
| J | 91,20 € | 45,55 € |
| K | 111,85 € | 55,95 € |
| L | 139,60 € | 69,85 € |
| Extérieurs | 153,55 € | 76,75 € |

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Location des équipements sportifs.**

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2011, le tarif horaire de location des gymnases, terrains de plein air et des tennis municipaux, ainsi qu'il suit :

| Equipements | € |
|------------------------------|----------|
| Gymnases | 33,85 |
| Espace Omnisports | 40,75 |
| Terrain synthétique | 34,05 |
| Tennis pour les particuliers | 10,50 |
| Tennis pour les C.E | 8,20 |
| Tennis pour les Associations | 8,20 |

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2011, le tarif de location par match, des terrains de football, ainsi qu'il suit :

| Equipements | € |
|---|----------|
| Terrain d'honneur diurne et par match | 90,95 |
| Terrain d'honneur nocturne et par match | 131,70 |
| Terrain synthétique diurne et par match | 68,10 |
| Terrain synthétique nocturne et par match | 114,00 |

Par ailleurs, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public sportif pourra exceptionnellement être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES :

Tarifs de la restauration scolaire et des centres de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2011.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Pour ce qui concerne les repas fournis en restauration scolaire et péri-scolaire, l'indice utilisé habituellement par la Ville est l'indice « cantine » produit par l'INSEE.

Celui-ci a évolué de **2,2 %** entre septembre 2009 et septembre 2010.

Cependant, le Conseil Municipal décide de revaloriser de **1,6 %** les tarifs de la restauration scolaire et des centres de loisirs, comme ceux des autres services municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette proposition s'appuie sur le fait que, même si le contexte économique national s'améliore progressivement, la situation reste encore délicate pour certains ménages.

Par ailleurs, conformément à la délibération du 27 septembre 2007, est maintenu de maintenir un abattement de deux euros sur les tarifs de restauration dans le cadre de certains Protocoles d'Accueils Individualisés Péricolaires (PAIP) qui obligent les parents à fournir un panier repas.

Ainsi, les tarifs des repas dans les cantines scolaires et les centres de loisirs sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2011 :

| Quotient | Tarifs | Tarifs après abattement pour les PAIP |
|------------|--------|---------------------------------------|
| A | 1,10 € | gratuité |
| B | 1,73 € | gratuité |
| C | 2,40 € | 0,40 € |
| D | 2,96 € | 0,96 € |
| E | 3,51 € | 1,51 € |
| F | 4,09 € | 2,09 € |
| G | 4,50 € | 2,50 € |
| H | 4,97 € | 2,97 € |
| I | 5,25 € | 3,25 € |
| J | 5,71 € | 3,71 € |
| K | 6,15 € | 4,15 € |
| L | 6,38 € | 4,38 € |
| Extérieurs | 7,01 € | 5,01 € |

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

Établissement d'un partenariat avec le groupe châtenaisien de l'association « Lire et faire lire » dans le cadre de la pause méridienne pour les élèves demi-pensionnaires.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Suite à l'allongement de la pause méridienne, la municipalité a souhaité mettre en place des ateliers ludiques pendant la pause déjeuner pour les élèves demi-pensionnaires. Ce projet a été mis en place, à titre expérimental, depuis novembre 2009 sur 6 sites pilotes de la commune (écoles Les Mouilleboeufs élémentaire et maternelle, Pierre Brossolette élémentaire et maternelle et le groupe scolaire Pierre Mendès France).

Après un bilan établi sur l'année scolaire « test » 2009/2010, l'élargissement de ces ateliers à toutes les écoles de la commune va être généralisé dès ce mois de novembre 2010. L'atelier « Autour du livre » faisant partie de ce projet à destination des enfants fréquentant la restauration scolaire a pour objectif de promouvoir la lecture et le livre auprès des plus jeunes.

Les animateurs présents pendant la pause méridienne animent cet atelier en contant des histoires aux enfants ou en les faisant participer à une animation autour de livres-jeux pendant 45 minutes.

Dans ce cadre, il est également envisagé de proposer à des bénévoles d'intervenir auprès des enfants des écoles de Châtenay-Malabry pendant le temps de la pause méridienne.

L'association « Lire et faire lire » a pour objectif la promotion du livre et de la lecture.

Il s'agit d'une association nationale créée en 1999 et soutenue par 120 écrivains, dont, entre autres, Alexandre Jardin (membre fondateur), Érik Orsenna ou encore Yann Queffelec. L'association « Lire et faire lire » s'est fixée un objectif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Elle réunit ainsi des bénévoles qui se rendent dans les écoles pour faire de la lecture à haute voix devant de petits groupes d'élèves, pendant le temps scolaire. Ceci de manière à stimuler leur goût de la lecture et à les ouvrir à la littérature.

L'association est structurée autour de coordinations départementales qui accompagnent l'activité de groupes de bénévoles dans les villes.

Ce partenariat est formalisé par une convention. En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer les différents documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

PETITE - ENFANCE

Approbation de la convention d'objectifs et de financement relative aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

La Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine verse une prestation de services (participation horaire en fonction du nombre d'heures de présence des enfants) pour les accueils de loisirs sans hébergement maternels et élémentaires.

La présente convention élaborée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, s'inscrit pleinement dans la continuité du partenariat entretenu de longue date entre nos deux organismes et concerne l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Maternels et Élémentaires, habilités par la Direction Départementale Jeunesse et Sport, gérés par la Ville. Elle se substitue à la – ou les - convention(s) de prestations de services ordinaires ALSH en cours entre nos deux organismes.

Le Conseil Municipal approuve la convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » pour les ALSH maternels et élémentaires de Châtenay-Malabry.

La convention a pour objet de :

- prendre en compte les besoins des usagers ;
- déterminer l'offre de services et les conditions de mise en œuvre ;
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

La CAF versera donc une prestation de service, à partir d'un prix de revient limité à un plafond fixé annuellement par la CNAF (au 1^{er} janvier 2010, les plafonds sont de 1,54 € l'heure pour l'accueil pré et post scolaire et de 12,28 € par jour pour l'accueil en ALSH). En 2009, la Caisse d'Allocations Familiales a versé 174 091,57 € à la ville au titre de la prestation de service.

A titre indicatif, la ville a comptabilisé 464 043 heures de présence sur ses ALSH durant l'année 2009. Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

JEUNESSE :

Présentation du bilan des actions 2009/2010 du Conseil des Jeunes de la ville de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur du Conseil des Jeunes de la ville de Châtenay-Malabry, qui prévoit la présentation annuelle au Conseil Municipal, du bilan des travaux des commissions, approuvé en séance plénière, le 23 juin 2010, par le Conseil des Jeunes, sous la présidence de Monsieur le Député-Maire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette transmission. Il est à noter que le bilan présenté souligne l'implication des jeunes conseillers et la qualité de leurs actions. La ville continuera, quant à elle, l'aide logistique et méthodologique déployée pour le fonctionnement du Conseil des jeunes.

Ce bilan est tenu à la disposition du public en mairie.

***LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE***

VIE - ASSOCIATIVE

Approbation du contrat entre la Ville et l'Association Française contre les Myopathies (AFM) en vue de la collecte de dons dans le cadre du Téléthon 2010 et fixation d'un tarif pour une manifestation organisée par le Conseil communal des Jeunes.

Rapport présenté par Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal Délégué

Depuis 2006, la Ville et plusieurs associations locales se sont mobilisées au profit du Téléthon. Compte tenu du bilan positif et de l'élan de solidarité en constante progression, il a été décidé de renouveler cette opération en 2010. Comme l'an dernier, pour des raisons de commodité, les associations souhaitent verser directement le bénéfice de leurs manifestations à la Ville, qui se chargera ensuite de transmettre l'intégralité des recettes collectées à l'Association Française contre les Myopathies.

La Ville et les associations ont prévu un certain nombre de manifestations **entre le 20 novembre et le 11 décembre 2010 :**

Le samedi 20 novembre, un karaoké-dansant a été organisé par l'association "Châtenay-Malabry en Fêtes" au réfectoire de l'école Jean-Jaurès.

Le mercredi 24 novembre, la section Gymnastique Volontaire de l'ASVCM organisera **une vente de confitures « maison »** confectionnées par les adhérents de l'association à la salle polyvalente du stade des Bruyères.

Le samedi 27 novembre, l'Office de Tourisme organisera **une visite guidée biodiversité** sur le thème "l'arbre médecin de la Vallée aux Loups" (2ème édition).

Le samedi 27 novembre, le Club Henri Marrou organisera **un Tournoi de Belote** au réfectoire de l'école Jean-Jaurès.

Le samedi 27 novembre, le Lion's club de Châtenay-Malabry organisera **un Tournoi de Bridge** à l'Hôtel Chateaubriand.

Du samedi 27 novembre au samedi 11 décembre, aura lieu **une vente de cartes de vœux et d'objets** au Centre Social Lamartine.

Le dimanche 28 novembre, le Conseil des Jeunes de Châtenay-Malabry organisera **une Bourse aux livres et multimédia** (CD, DVD, livres et jeux de consoles) au centre de loisirs maternel Jules-Verne.

Du mardi 30 novembre au samedi 4 décembre, une exposition-vente sera organisée par l'association des Amis du Creps et par le Groupe Arts plastiques dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Les 2, 3 et 4 décembre, l'Office de Tourisme organisera **une vente de livres d'occasion** (avec thème : polars et romans actuels) **et de cartes postales** (cartes d'avant 1950) dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Le vendredi 3 décembre, la section Aïkido organisera **des démonstrations autour des Arts martiaux** au Gymnase Jean-Jaurès.

Le vendredi 3 décembre, la section ASVCM Yoga organisera une séance d'une heure de **relaxation** à l'Espace Malabry.

Le samedi 4 décembre, le Centre Social Lamartine organisera **une Fête avec une braderie de vêtements pour enfants et de matériel de puériculture, ainsi qu'une bourse aux jouets.**

Le samedi 4 décembre, l'UNRPA organisera **un Loto** à l'Espace seniors.

Le samedi 4 décembre, une Journée festive sera organisée à la salle interculturelle par les associations de coopération, d'entraides et relations internationales (Franco-haïtiens et Amis d'Haïti, les Amis Congolais, Association Bienfaisance de Châtenay-Malabry, AZAR les Berbères, Bassignac, Ivoiriens de Châtenay-Malabry, Couleurs passion, GGM Guyane Antilles, Génération Afrique Développement et La Téranga). **Une vente de photos** sera organisée par l'association Châtenay Images.

Le samedi 4 décembre, un Concert des élèves et des professeurs du Conservatoire et de l'atelier Gospel sera organisé dans l'auditorium du Conservatoire.

Le samedi 4 décembre, l'association Châtenay-Malabry Tennis organisera **une nuit du tennis** sur les courts de tennis des Bruyères.

Le samedi 4 décembre, une après-midi portes-ouvertes sera organisée à La Maison heureuse.

Le samedi 4 décembre, la section Tennis de table de l'ASVCM organisera un **Critérium individuel des Jeunes** en partenariat avec le Comité départemental de tennis de table au Gymnase Jules-Verne.

Le dimanche 5 décembre, une course sera organisée par la Ville et l'ASVCM Aventure pédestre dans le cadre de la **Foulée hivernale**. Démonstrations de danse par le Handicountry en fin de matinée au Gymnase Thomas Masaryk (rue Lamartine).

Le samedi 11 décembre, le Conseil des Jeunes organisera une après-midi « **Théâtre d'improvisation** » (parodies de films) ouverte aux collégiens et lycéens au centre de loisirs maternel Jules-Verne. Pour cette manifestation, il y a lieu de déterminer un tarif d'entrée qui est fixé à 3 euros (entrée + 1 boisson sans alcool) et 2 euros pour les détenteurs du Pass Jeunes Châtenay-Malabry. L'intégralité des bénéfices sera reversée au profit du téléthon.

Le samedi 11 décembre, la section Hand-ball de l'ASVCM organisera **des mini-tournois** à l'Espace Omnisports Pierre-Bérégovoy.

Les sections football, Sports Boules, Judo et Pétanque de l'ASVCM, organiseront des actions avec leurs adhérents et feront un don au Téléthon.

Le Conseil Municipal décide en outre de fixer un tarif de 3 € pour l'Après-midi « Théâtre d'improvisation » et autorise Monsieur le Député-Maire à signer le contrat entre la Ville et l'Association Française contre les Myopathies (AFM) en vue de la collecte de dons dans le cadre du téléthon 2010.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

Approbation de la convention entre la Ville et l'association "Châtenay-Malabry en Fêtes" relative à l'organisation du village de Noël du 8 au 12 décembre 2010.

Rapport présenté par Madame Lise CHINAN, Adjointe au Maire

La présidente de « Châtenay-Malabry en fêtes » propose à la Ville de réaliser, du 8 au 12 décembre 2010, la onzième édition du Village de Noël dans le Parc du Souvenir Français. Cette manifestation s'inspire de celles qui ont été réalisées les années précédentes et qui ont connu un très grand succès populaire. La qualité des commerçants et artisans qui exposent et les animations, notamment la piste de luge qui donne au Village de Noël toute son originalité, sont pour beaucoup dans la réussite de cette manifestation, devenue le rendez-vous privilégié des Châtenaisiens pendant la période de Noël. Seront organisées les animations habituelles comme les balades en calèche, les photos avec le Père Noël, le feu d'artifice, la traditionnelle piste de luge et de ski ainsi que la patinoire (en synthétique),

Le budget prévisionnel 2010 présenté par l'association est de 176 000 euros. La Ville a attribué à l'association une subvention à hauteur de 80 000 euros, lors du vote du budget primitif 2010.

Comme chaque année, l'association a également fait auprès du Conseil Général une demande de subvention, soumise en commission permanente le 15 novembre dernier.

L'association sollicite également, pour pouvoir mener à bien cette animation, le prêt de matériels, la mise à disposition de personnels municipaux et l'autorisation d'occuper le Parc du Souvenir Français, à titre gratuit.

Le projet présenté ayant un intérêt communal qui n'est plus à démontrer, le Conseil Municipal décide d'adopter la convention d'objectifs ci-annexée au projet de la présente délibération et dans laquelle les droits et obligations des deux parties sont explicités.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

CULTURE

Bilan annuel d'activités de l'association Centre d'Action Cinématographique LE REX – Année 2009. Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Lors de sa séance du 12 décembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé une nouvelle convention d'objectifs et de moyens liant la ville et l'association « CAC LE REX » pour une période de 3 ans, cette convention étant renouvelée par tacite reconduction arrivera à expiration fin 2011.

Dans le cadre de la réglementation, et en application de l'article 8 de ladite convention, l'association doit rendre compte de l'utilisation des moyens financiers et matériels mis à disposition en présentant au Conseil Municipal son rapport d'activités annuel.

L'association « CAC LE REX » a bénéficié, au titre de l'année 2009, d'une subvention communale de 423 572 €.

Depuis sa réouverture en décembre 2005, le Rex dispose de 2 salles (salle 1 : 203 places orchestre et 192 places balcon + 10 places pour personnes à mobilité réduite ; salle 2 : 142 places + 4 places PMR). En 2009, 70 112 spectateurs ont fréquenté le Rex (contre 67 091 en 2008).

Le bilan complet de cette association est tenu à la disposition du public en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

CULTURE :

Demande de subvention pour les animations organisées dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2011 de « La science se livre ».

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

« La science se livre » est une manifestation visant à favoriser la diffusion de l'information scientifique organisée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, en partenariat avec les bibliothèques municipales du Département.

Afin d'encourager la participation des communes, le Conseil Général des Hauts-de-Seine leur apporte un soutien financier sous la forme d'une subvention calculée sur la base de 50 % du coût des animations organisées.

Dans le cadre de sa participation à l'édition 2011 de « La science se livre », la Ville organise, du 19 janvier à 5 février 2011 une série d'animations sur la thématique de la chimie à la Médiathèque Municipale :

- Une exposition : « *Lavoisier, de l'alchimie à la chimie* » exposition proposée par l'association Centre sciences. Par l'intermédiaire de jeux et de manipulations, le visiteur peut suivre l'histoire de la chimie depuis Lavoisier, à la recherche des molécules et des atomes.
- Un atelier pour le jeune public (8-11 ans) animé par une médiatrice de la Maison des sciences, intitulé « *Le risque chimique est partout* ». Cet atelier permettra de découvrir comment éviter les accidents domestiques dus à une mauvaise utilisation, à un mauvais stockage ou une mauvaise élimination des produits ménagers.
- Une conférence tous publics, « *Un monde magnétique, de la boussole aux molécules* », présentée par Michel Verdaguer de l'Institut Parisien de Chimie Moléculaire, et Françoise Villain, ingénieur au C.N.R.S.

Le budget total de cette manifestation s'établit à 2 043 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire à effectuer la demande de subvention relative aux animations mises en œuvre dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2011 de « La science se livre » et à signer les différents documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RELATIONS INTERNATIONALES

Officialisation du jumelage entre la Ville Châtenay-Malabry et la Ville de Bracciano en Italie.

Rapport présenté par Madame Janie-Noëlle HELIES, Conseillère Municipale Déléguée

La Ville de Châtenay-Malabry est jumelée depuis 1967 avec Bergneustadt en Allemagne, depuis 1986 avec Landsmeer aux Pays-Bas, depuis 2001 avec Wellington en Grande Bretagne et depuis 2006 avec Kos en Grèce.

La municipalité souhaite élargir son réseau de relations internationales afin de permettre aux Châtenaisiens, jeunes et adultes, de découvrir d'autres cultures.

C'est la raison pour laquelle nous sommes en relation avec la ville de Bracciano en Italie.

Bracciano est une ville de 20.000 habitants, située à 37 km au Nord ouest de Rome, dans le Latium. Sa situation est exceptionnelle, au bord d'un lac de volcan au pied de l'ancienne voie romaine « Via Claudia ». Elle possède encore un château moyenâgeux des Orsini-Odescalchi qui domine la ville. La ville de Bracciano dispose d'une liaison ferroviaire directe avec Rome, ce qui en fait une banlieue privilégiée. Le lac est intégré dans un site classé et propose de nombreuses activités nautiques

Depuis plus d'un an, le Comité de Jumelages a mis en œuvre des rencontres pour contribuer à la connaissance mutuelle. En complément de deux rencontres officielles entre les Maires de nos deux communes, le Coro Polifonico de Bracciano est venu à Châtenay-Malabry pour la fête de la musique et Vocalitas a chanté à Bracciano à l'occasion d'un festival. Dans les deux cas, la majorité des visiteurs a été accueillie chez l'habitant. Le comité de Jumelages de Châtenay-Malabry a pu découvrir et apprécier la richesse culturelle de la ville et sa région, ainsi que son importante activité associative et sportive qui apportera un atout à nos habitants dans le cadre de ce jumelage.

Il y a quelques semaines, le Conseil Municipal de Bracciano a voté à l'unanimité une délibération officialisant ce projet de jumelage avec Châtenay-Malabry. En retour, la Ville de Châtenay-Malabry souhaite officialiser ce jumelage et confier au *Comité de Soutien aux Jumelages de Châtenay-Malabry*, dit "Comité de Jumelages", la mission de mettre en œuvre toutes les actions susceptibles d'être organisées dans ce contexte. Une délégation est attendue à Châtenay-Malabry le 11 décembre et, en retour, nous nous rendrons à Bracciano en Avril 2011.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

Demande d'attribution de fonds de concours d'investissement à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Par délibération en date du 26 mars 2010, la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre a attribué une enveloppe de 5,25 M€ pour des fonds de concours aux communes membres, dont l'enveloppe est répartie sur les années 2010, 2011, 2012 à hauteur de 1,750 M€ annuels. Dans ce cadre, un fonds de concours de 1,050 M€ est envisagé pour la ville de Châtenay-Malabry.

La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre pose trois conditions de recevabilité aux demandes des communes :

- le fonds de concours doit financer une dépense d'investissement,
- le fonds ne pourra financer plus de 50% de la charge nette restant à la commune,
- les assemblées délibérantes respectives devront se prononcer de façon concordante à la majorité simple, dans le respect de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Dès lors, il est proposé que la ville de Châtenay-Malabry demande 1,050 M€ de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre, pour contribuer à financer les travaux relatifs à la construction du complexe sportif Léonard de Vinci.

En tenant compte de la récupération des subventions obtenues, la réalisation du complexe sportif, du J' Sport et l'agrandissement de la cour d'école Suzanne Buisson – qui représentent 4 938 772,59 € HT de dépenses – laisse à la charge de la Ville un montant de 3 670 478,13 € HT. Le fonds de concours représente donc 28,60 % du « reste à charge » pour la ville. Le coût net de ces investissements sera, une fois déduit le fonds de concours intercommunal, de 2 620 478,13 € HT pour la commune.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur cette demande de fonds de concours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

Rapport annuel d'activité 2009 de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le 21 octobre dernier, le président des Hauts-de-Bièvre avait invité l'ensemble des élus municipaux du périmètre intercommunal à une présentation détaillée et à un débat sur le rapport annuel d'activité intercommunal. Conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, les Hauts-de-Bièvre ont notifié aux villes membres ledit rapport qui doit être présenté aux Conseils municipaux.

C'est donc dans ce cadre que le rapport d'activité 2009 des Hauts-de-Bièvre est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

***LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE***

Le rapport annuel d'activités la Communauté d'agglomération de la Hauts-de-Bièvre est tenu à la disposition du public en mairie. Il est téléchargeable sur le site de la communauté. (www.agglo-hautsdebievre.fr)

TRANSPORTS :

Adhésion de la Ville de Châtenay-Malabry à l'association « Les Villes du RER B Sud ».

Approbation des statuts.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

La gare RER de Robinson, bien que située sur la ville de Sceaux, se trouve en limite territoriale directe avec Châtenay-Malabry. La gare de la Croix de Berny est, quant à elle, très proche géographiquement. Dès lors, de nombreux châtenaisiens empruntent quotidiennement la ligne B du RER.

En tant que Maire et Président des Hauts-de-Bièvre, Monsieur SIFFREDI, a dû, ces derniers mois, intervenir auprès du Président Directeur Général de la RATP pour évoquer – comme d'autres élus concernés – les problèmes rencontrés sur la ligne B.

C'est la raison pour laquelle les Maires des Villes desservies par la ligne B du tronçon Sud (des départements de l'Essonne, des Yvelines, du Val de Marne et des Hauts-de-Seine) ont décidé de se réunir au sein de l'Association « Les Villes du RER B Sud ».

Dans un contexte où des débats publics s'ouvrent sur des projets tels que celui du Grand Huit, il est nécessaire que les élus rassemblent leurs efforts et leurs initiatives en vue de faire prévaloir l'impérieuse nécessité pour les Franciliens de disposer d'un maillage répondant à leurs besoins et de moyens qui ne soient pas exclusivement affectés aux infrastructures projetées.

Ainsi, l'objectif commun de cette association est d'obtenir rapidement des engagements concrets et un calendrier précis pour une amélioration pérenne de la ligne du RER B.

Les principales dispositions des statuts sont :

- chaque ville adhérente est représentée par son Maire ou son représentant,
- l'association a pour objet notamment, à l'exclusion de toute préoccupation politique ou religieuse, et en complémentarité avec les associations d'usagers :
 1. Mobiliser l'ensemble des Maires et des élus concernés autour des objectifs de l'association.
 2. Demander un plan d'urgence de rénovation des infrastructures et des matériels de la ligne du RER B Sud.
 3. Etre un véritable acteur du comité de suivi de la ligne du RER B Sud, pour contrôler les engagements de la SNCF, de RFF, du STIF et des autres acteurs de la ligne B.
 4. Analyser la pertinence des propositions et peser sur les choix concernant l'amélioration et l'évolution de la ligne B.
 5. Défendre une politique tarifaire à la fois incitative et équitable pour les usagers de la ligne du RER B Sud.
 6. Informer les usagers et les associations de la ligne du RER B Sud des actions engagées et les y associer.
- l'association est administrée par un Conseil d'Administration composé des représentants de chaque ville adhérente à l'association,
- le Conseil d'Administration choisit un Président, des Vice-présidents, un Secrétaire et un Trésorier.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion de la Ville de Châtenay-Malabry à l'association « Les Villes du RER B Sud », d'approuver les statuts, d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette adhésion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Incorporation dans le domaine privé communal du bien sans maître cadastré AO n° 19 sis 25 bis avenue de la Division Leclerc.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

L'article 147 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a modifié le régime juridique des immeubles vacants. Désormais, les biens immobiliers qui n'ont pas de maître peuvent devenir la propriété de la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Afin d'incorporer des biens immobiliers dans son domaine, la commune dispose d'une procédure bien spécifique et prévue par les textes.

La parcelle cadastrée AO n° 19 sise 25 bis avenue de la Division Leclerc pour 107 m² n'a pas de propriétaire connu. Elle a fait l'objet de cette procédure.

Conformément à la législation en vigueur, le bien n'ayant fait l'objet d'aucune manifestation d'intérêt dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité est présumé sans maître et il peut être incorporé dans le domaine privé communal.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'incorporer dans le domaine privé communal le bien sis 25 bis avenue de la Division Leclerc, cadastré AO n° 19 pour 107 m², dans les conditions prévues par les textes en vigueur,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé communal de cette parcelle,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à acquitter les frais d'enregistrement des actes afférents.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) - Année 2009

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

La Ville de Châtenay-Malabry n'est adhérente au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) que pour la distribution de l'énergie « Gaz ».

Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France adressé à la Commune son rapport annuel 2009, lequel a été mis à disposition du public à partir du 28 septembre 2010, conformément à l'article L1411.14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport a été approuvé par le Comité Syndical le 28 juin 2010.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

Ce rapport est tenu à la disposition du public en mairie.

URBANISME – TRAVAUX

Approbation de l'avenant n° 6 relatif à la convention conclue avec le Département concernant la rétrocession de l'entretien des arbres des voies Départementales

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Par convention approuvée au Conseil Municipal le 27 mars 2003, la Ville de Châtenay-Malabry a repris l'entretien des arbres d'alignements plantés sur les voies départementales en contrepartie d'une participation financière du Conseil Général plafonnée à 45 Euros revalorisables par sujet.

Cinq avenants sont intervenus par la suite, principalement pour actualiser le nombre d'arbres concernés par la convention et ajuster le montant de la participation financière du département.

Le présent avenant a le même objet : le nombre d'arbres concernés par la convention est arrêté à 908 et le montant de la participation départementale est fixé à 40 860 Euros (hors révision) pour l'année 2010.

En effet, 150 sujets ont été retirés de la convention car :

→ Six voies ont été déclassées du domaine public départemental.

- la rue Henri Marrou : - 19 sujets
- la rue Jean Longuet : - 72 sujets
- la rue Vincent Fayo : - 39 sujets
- l'avenue Edouard Depreux : - 24 sujets
- la rue Eugène Sinet : - 5 sujets
- l'avenue Jean Jaurès : - 25 sujets.

→ L'avenue Roger Salengro a vu une augmentation de ses arbres de 34 sujets.

Il est précisé que par délibération du 25 juin 2010, le Conseil Général des Hauts-de-Seine a abrogé la convention à compter du 31 décembre 2010 en application du Code des Marchés Publics. L'entretien du patrimoine arboré sera donc à nouveau assuré par les Services Techniques du Conseil Général à partir du début de l'année 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de déposer un permis de construire et de réaliser les travaux d'agrandissement de la structure multi-accueil « Les P'tits Loups »

Rapport présenté par Madame Catherine SVELIEFF, Adjointe au Maire

Une étude de faisabilité de restructuration du multi-accueil « Les P'tits Loups » a été menée. Celle-ci a démontré qu'il est possible d'agrandir cette structure multi-accueil (agrément de 40 au lieu de 22 actuellement) en utilisant les locaux aujourd'hui sous-occupés.

Ainsi, ce projet s'inscrit dans le programme de mandature de la Municipalité qui s'appuie – entre autres – sur une volonté d'accroître les capacités d'accueil en matière de petite enfance.

Rappelons que cette extension du multi-accueil « Les P'tits Loups » est possible tout en préservant l'annexe de la mairie, maintenant ainsi des services de proximité dans le quartier Malabry.

Le 30 septembre 2010, le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter des subventions pour la mise en œuvre de cette opération.

Aujourd'hui, afin de concrétiser ce projet, il convient de déposer un permis de construire.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer un permis de construire et à faire exécuter les travaux d'agrandissement de la structure multi-accueil « Les P'tits Loups ».

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Approbation de la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques entre la ville de Châtenay-Malabry et France Télécom pour la rue Garros.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux de voirie, la ville a décidé l'enfouissement des réseaux de la rue Garros (ainsi que la reprise des chaussées et trottoirs).

Une phase de concertation a été engagée avec les différents concessionnaires et la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre afin de faire coïncider tous les travaux prévus ou à prévoir dans le périmètre :

- Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) a engagé une campagne de modernisation des branchements particuliers. Tous les branchements plomb doivent disparaître d'ici 2013. Ce programme a débuté en 2002. Sur cette rue, il reste trois branchements aux n° 11, 14, 16 qui vont être repris sur le programme de cette année, à savoir sur octobre et novembre 2010.
La conduite principale est une fonte grise de diamètre 100 et en partie fonte ductile de diamètre 100 qui ne présente aucun caractère de faiblesse.
- La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre a, quant à elle, fait procéder à des investigations sur le réseau d'eaux usées. Au vu des résultats, le chemisage du collecteur ainsi que la reprise de cinq branchements sont réalisés sur octobre et novembre 2010.

Aujourd'hui, je vous sou mets la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques.

En effet, la pose coordonnée des différents réseaux de concessions favorise la réduction des coûts de travaux et réduit la gêne, provoquée par des chantiers successifs, auprès des riverains.

Ces conventions ont pour but d'organiser les relations entre les parties. Elles fixent les modalités d'exécution des travaux et les conditions financières.

France Télécom prend à sa charge :

- La réalisation des esquisses, la validation du projet et la réception des ouvrages,
- La fourniture et le matériel suivant le bordereau joint à la convention.

France Télécom subventionne la ville à hauteur de 51 % pour les travaux de câblage : études et réalisation suivant le récapitulatif joint à la convention.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques permettant à la ville d'assurer les travaux d'enfouissement et d'en fixer les conditions financières.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter auprès de France Télécom une subvention au taux le plus élevé pour les travaux de câblage : Etudes et réalisation suivant le récapitulatif joint à la convention,
- D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Enfouissement des réseaux électriques rue Benoist, avenue Maximilien Robespierre, Impasse Pierre Dupont, Chemin de Châtenay

- **Approbation de la convention entre la ville et le SIPPAREC relative à la maîtrise d'ouvrage**
- **Approbation de la convention financière**

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux de voirie, la ville a décidé l'enfouissement des réseaux de la rue Benoist, l'avenue Maximilien Robespierre, l'impasse Pierre Dupont, du Chemin de Châtenay (ainsi que la reprise des chaussées et trottoirs).

Une phase de concertation a été engagée avec les différents concessionnaires et la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre afin de faire coïncider tous les travaux prévus ou à prévoir dans le périmètre.

En ce qui concerne l'eau potable :

- La conduite d'eau potable de la rue Benoist a été renouvelée en 1977 par une conduite en fonte ductile de diamètre 100.
Les branchements plomb avaient été repris par le SEDIF lors du programme 2007. Malgré tout, aujourd'hui, il subsiste un branchement plomb qui fait partie du programme 2010.
- La conduite d'eau potable de l'avenue Maximilien Robespierre est en fonte grise de diamètre 100 et en bon état. Il n'existe plus de branchements plomb qui ont été repris par le SEDIF lors des programmes de 2004 et de 2006.
- La conduite d'eau potable de l'Impasse Pierre Dupont est en fonte grise de diamètre 60 qui date de 1931. Aucune fuite n'y a été signalée. Il n'existe plus de branchements plomb qui ont été repris par le SEDIF dans le cadre du programme 2009.
- Pour le Chemin de Châtenay, une extension du réseau potable a été réalisée au printemps 2010 ainsi que la création d'une bouche incendie.

En ce qui concerne les réseaux d'assainissement gérés par la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

- Rue Benoist

Collecteur d'eaux usées réhabilité en 2007.

- Avenue Maximilien Robespierre

Des investigations sont menées par les services afin d'assurer le bon état des réseaux.

- Impasse Pierre Dupont

Le collecteur d'eaux usées sera réhabilité sur environ 30 ml et changé sur environ 70 ml. Ces travaux seront exécutés sur novembre et décembre 2010.

- Chemin de Châtenay

Une extension du réseau d'eaux usées a été réalisée au printemps 2010.

Ainsi, les autres réseaux pourront être enfouis. Pour cela, il est nécessaire de lancer, dès à présent, les études d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public, de téléphone et du réseau câblé.

Le réseau de distribution d'électricité est propriété du SIPPEREC, le réseau d'éclairage public est propriété de la commune, le réseau de Téléphone appartient à France Télécom et le réseau câblé est une concession NUMERICABLE.

Il n'est pas concevable que chaque concessionnaire intervienne séparément pour réaliser ses propres travaux d'enfouissement, aussi sommes nous convenus que la commune réaliserait les travaux sous délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire.

En ce qui concerne l'enfouissement du réseau d'éclairage public la commune sera son propre maître d'ouvrage.

En ce qui concerne l'enfouissement du réseau de distribution d'électricité, le SIPPEREC a délégué la maîtrise d'ouvrage à la commune.

Une convention cadre a été signée avec NUMERICABLE en mars 2010 pour fixer et organiser les relations fixant les modalités d'exécution des travaux et conditions financières.

La convention relative à l'enfouissement des équipements de communication électrique a été approuvée en Conseil Municipal du 24 juin 2010 en ce qui concerne le Chemin de Châtenay et le 30 septembre 2010 pour la rue Benoist, l'avenue Maximilien Robespierre et l'Impasse Pierre Dupont.

Ces travaux participent à une meilleure intégration dans l'environnement et sont subventionnés à ce titre par le SIPPEREC à hauteur de 50 % pour les études et 40% pour les travaux, pour la part correspondant aux réseaux de distribution d'électricité.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement de ces réseaux permettant de limiter le nombre d'interventions sur site et d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains. Par cette convention le SIPPEREC s'engage à déléguer sa maîtrise d'ouvrage à la ville pour l'enfouissement du réseau de distribution d'électricité et à la rembourser intégralement des dépenses.
- d'approuver la convention financière d'études et de travaux de mise en souterrain des réseaux EDF avec le SIPPEREC. Cette convention organise la mise à disposition des subventions.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter auprès du SIPPEREC une subvention au taux le plus élevé possible pour les études et travaux d'enfouissement du réseau de distribution d'électricité.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Enfouissement des réseaux électriques rue du Docteur Le Savoureux (tronçon compris entre la rue Chateaubriand et l'avenue Roger Salengro) :

- **Approbation de l'avenant n° 1 entre la ville et le SIPPEREC pour la convention relative à la maîtrise d'ouvrage**
- **Approbation de l'avenant n° 1 pour la convention financière**

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Lors de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2009, la convention relative à la maîtrise d'ouvrage et la convention financière de la rue Chateaubriand (tronçon compris entre l'avenue Roger Salengro et l'avenue Jean Jaurès) ont été approuvées.

A la demande du Groupe Maîtrise d’Ouvrage ERDF – URE Ile-de-France Ouest à Massy, il est apparu nécessaire d’intégrer l’enfouissement de la rue du Docteur Le Savoureux pour des raisons techniques et d’homogénéité dans le déploiement des réseaux à mettre en souterrain.

Dans le cadre de notre politique de mise en valeur et de protection de notre environnement, nous avons acté la demande d’ERDF. Une mise au point de notre programme a donc été nécessaire avec le SIPPAREC.

C’est pourquoi, le Conseil Municipal décide :

- D’approuver l’avenant n° 1 de la convention de co-maîtrise d’ouvrage pour l’enfouissement de ces réseaux. Par cette convention, le SIPPAREC s’engage à déléguer sa maîtrise d’ouvrage à la ville pour l’enfouissement du réseau de distribution publique et à la rembourser suivant les termes de la convention financière.
- D’approuver l’avenant n° 1 à la convention financière d’études et de travaux de mise en souterrain des réseaux EDF. Cette convention organise la mise à disposition des subventions.

ADOPTÉ Á L’UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Député-Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Présente séance arrêtée à 29 délibérations.

Séance levée à 22 heures 45 le 22 novembre 2010.

Fait à Châtenay-Malabry, le 23 novembre 2010

Georges SIFFREDI

Député-Maire

Président des Hauts-de-Bievre